

Paris, le 1^{er} avril 2008

Communiqué de mise à disposition

Descriptif du programme de rachat

Paris, le 1^{er} avril 2008. Veolia Environnement annonce la mise à disposition du descriptif de son programme de rachat établi en application de l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Ce descriptif figure dans le chapitre 21, paragraphe 21.1.3, du document de référence 2007 de Veolia Environnement, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 mars 2008. Le document de référence est accessible sur le site internet de la Société à l'adresse www.veolia-finance.com, dans la rubrique « Information réglementée ».